

DEPARTEMENT DE LA VENDEE  
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

## COMMUNE de LES ACHARDS

### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers représentés : 5  
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 29

L'an deux mille vingt quatre, le dix-huit novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le douze novembre deux mille vingt quatre, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

**Présents** : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Vincent BELLEAU, Antoine GUILLET, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

**Absents donnant pouvoir** : Didier RETAILLEAU a donné pouvoir à Nathalie KARCHER, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU, Ingrid BERNARD a donné pouvoir à Lynda PRUVOST, Charles-Bernard DRUGEON a donné pouvoir à Sophie CHATELIER.

**Absents excusés** : Patricia BLANCHARD, Sarah RENAUD, Sébastien HULIN..

**Absents** : Corinne BRAUD, Paul MAZENS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

#### **D18112024\_03 : Organigramme des services communaux : mise à jour**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération du conseil municipal D20112017\_10 du 20 novembre 2017 approuvant l'organigramme actuel ;

Considérant les besoins des services et la nécessité de modifier l'organigramme ;

Considérant l'avis du Comité Social Territorial du 18 novembre 2024 ;

Considérant la volonté de la commune des Achards de restructurer ses services afin de garantir davantage de cohérence et une meilleure complémentarité au cœur de son administration ;

De nouveaux agents ont été recrutés ces deux dernières années soit en remplacement d'agents ayant quitté la collectivité soit en création de poste, s'accompagnant d'évolutions des missions pour la plupart des agents.

Afin que les agents, les élus, les usagers et les partenaires puissent mieux appréhender l'organisation générale de la collectivité, se situer et situer les autres dans l'organisation, connaître les domaines d'intervention de chacun et identifier les liens hiérarchiques et fonctionnels, une mise à jour de l'organigramme est aujourd'hui rendue nécessaire.

Les modifications de l'organigramme permettent une nouvelle définition des liens hiérarchiques et des liens fonctionnels.

Il est rappelé que :

- Un lien hiérarchique signifie que le subordonné reçoit des ordres de son supérieur hiérarchique. Il doit ensuite lui rendre compte de son activité.
- Un lien fonctionnel signifie qu'un subordonné peut recevoir des ordres non seulement de son supérieur, mais aussi de toute personne spécialisée et compétente dans un domaine, sans qu'il existe un lien hiérarchique entre eux.

La modification la plus impactante pour l'organisation réside en la redéfinition du poste de directrice générale adjointe afin de pouvoir :

- Assister la directrice générale des services dans ses missions,
- Faire profiter la collectivité de son expertise en complément de celle de la DGS,
- Aider la DGS à piloter les projets municipaux en assurant le management opérationnel des équipes.

La prise de poste de la nouvelle DGA étant intervenue le 1er juin 2024 et, après une période d'observation et de réflexion commune à la direction, le parti pris est celui de répartir les missions stratégiques et celles opérationnelles:

- Missions stratégiques : DGS
- Missions opérationnelles : DGA

Cet équilibre permettra aussi de pouvoir accorder plus de temps d'écoute et de travail aux agents sous la hiérarchie de chacune d'elle.

Les responsables de service restent inchangés :

- Une responsable de la communication et de la culture
- Un responsable des services techniques

La deuxième modification est le rattachement des agents d'entretien à la direction générale adjointe et non plus au responsable des services techniques, modification sollicitée tant par les agents que le responsable lui-même et qui s'entend du fait des interactions régulières avec les services administratifs pour les mises à jour notamment des plannings selon les occupations des locaux.

La troisième modification est la création d'un poste de « chef de projet Petites Villes de Demain » sous contrat de projet à temps incomplet (0.80 ETP). Ce poste a été porté pendant 3 ans (jusqu'au 31 août 2024) par la communauté de communes avec des missions d'Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT), rattachées et était à temps complet.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance du nouvel organigramme proposé ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le nouvel organigramme des services communaux de la commune des Achards (ci-annexé) et dit qu'il sera applicable à compter du 1er janvier 2025.

La secrétaire de Séance,  
Lynda PRUVOST,



Fait et délibéré à Les Achards,  
Les jour, mois et an susdits,  
Publié sur le site internet le 25/11/2024  
Au registre

Le Maire,  
Michel VALLA

